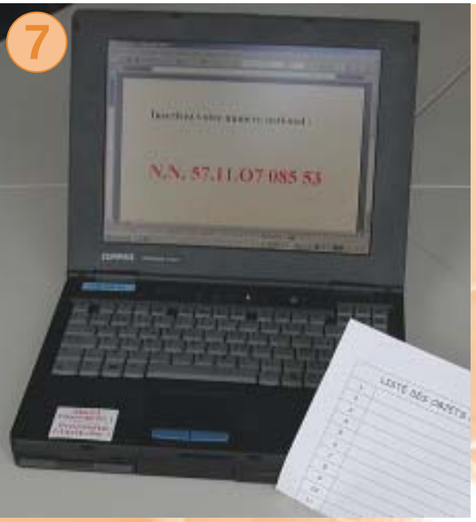

Marquez et enregistrez vos objets de valeur. Ce marquage facilitera leur identification en cas de vol. Notez la marque, le numéro de référence, les particularités éventuelles de vos objets et photographiez les biens de valeur difficiles à décrire ou à marquer (bijoux, tableaux, …).

Veillez à utiliser de la quincaillerie de sécurité, celle-ci fera perdre un temps précieux aux cambrioleurs. Vérifiez la protection des portes et des fenêtres mais également des soupiraux, des coupoles et des fenêtres de toit facilement accessibles. Les éléments de sécurité, pour être efficaces, doivent être installés de manière adéquate.

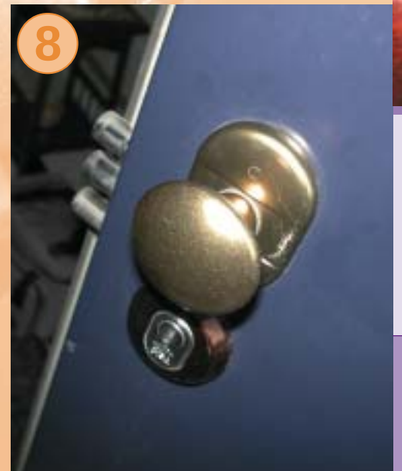

Si vous optez pour le placement d'un système d'alarme électronique, n'oubliez pas de tenir compte d'un certain nombre de prescriptions légales. Pour de plus amples informations sur la législation en vigueur, vous pouvez vous adresser aux services de police et de prévention.

Si vous êtes, malgré tout, victime d'un cambriolage, ne touchez à rien et faites le plus rapidement possible une déclaration aux services de police. Une déclaration rapide et complète peut constituer un élément déterminant dans le succès des investigations.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à la portée de tous: appliquez au quotidien les mesures simples énoncées dans ce dépliant, vous contribuerez à une diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

Le conseiller en technoprévention peut vous aider à appliquer au mieux les différentes mesures de prévention en vue d'une meilleure sécurisation de votre habitation. Pour obtenir les coordonnées d'un conseiller en technoprévention, vous pouvez vous adresser aux services de police et de prévention.

Une initiative du Service public fédéral Intérieur :
La Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention
Le Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention
en collaboration avec les services de Police.

Cambrioleurs aucune chance

Editeur responsable: Yves Van de Vloet - Secrétaire permanent - rue de la Loi, 26 à 1040 Bruxelles

SPP

IBZ
www.ibz.fgov.be

Dissimulez les objets attrayants tels que matériel hi-fi, antiquités, tableaux, … au regard des passants. Évitez de conserver chez vous des valeurs (argent, documents importants, …). Placez vos bijoux et autres objets de valeur en sécurité dans un coffre ou à la banque.

Donnez des signes visibles de votre présence et assurez à votre habitation une apparence d'occupation. Ne laissez pas, sur votre porte, de petits messages signalant votre absence. Une lampe sur minuterie peut simuler une présence dans la maison. Lorsque vous partez en vacances, demandez à une personne de confiance de relever votre courrier et le cas échéant de lever et baisser les volets.

Un voleur n'a besoin que de quelques minutes pour dérober dans votre habitation, bijoux ou autres objets de valeur. Lorsque vous quittez votre domicile, même pour une courte durée, ne laissez aucune fenêtre entrouverte et vérifiez que vos portes soient bien fermées à clé.

Veillez à une bonne gestion des clés : évitez les endroits « classiques » comme sous le paillasson, dans le bac à fleurs, … Il vaut mieux laisser une clé à une personne de confiance. Ne laissez pas traîner vos clés, par exemple, dans votre voiture. N'indiquez pas vos noms et adresse sur votre porte-clés.

Les objets pouvant faciliter l'intrusion des cambrioleurs (échelles, petit outillage de jardin, etc…) doivent être rangés hors de portée de ceux-ci. Veillez également à une fermeture efficace de l'abri de jardin.

Aménagez les alentours de votre habitation de manière à ce qu'elle soit visible de toutes parts. Une végétation trop importante, si elle augmente votre intimité, facilite également le « travail » du cambrioleur. Lorsque vous vous absentez pour une longue période, prévenez vos voisins de votre départ et demandez-leur de veiller sur votre domicile.